



# INSCRIPTION SAISON 2023/2024

Partie réservée à l'association  
Règlement :  chèque  espèces  
Réduc :  FDO  ETU  ANC

**Je soussigné** \_\_\_\_\_

- Demande mon inscription personnelle aux cours de Krav-Maga  
 Demande l'inscription de mon fils, ma fille (16 ans minimum) aux cours de Krav-Maga

**pour les cours de** cocher les cases correspondantes :

<input type="checkbox"/>	SCHILTIGHEIM	<input type="checkbox"/>	MUTZIG	<input type="checkbox"/>	ERSTEIN
<input type="checkbox"/>	SCHILTIGHEIM Kids	<input type="checkbox"/>	MUTZIG Kids		
<input type="checkbox"/>	SCHILTIGHEIM CardioK	<input type="checkbox"/>	STRASBOURG		
<input type="checkbox"/>	SCHWEIGHOUSE	<input type="checkbox"/>	REICHSTETT		

## Renseignement sur l'adhérent :

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas d'urgence : \_\_\_\_\_ mobile \_\_\_\_\_

**Email (MAJUSCULE)** : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Passé sportif (grades et titres éventuels) : \_\_\_\_\_

Comment nous avez-vous connu ? (entourer la mention) : internet - bouche à oreille - affiche - médias

A ..... le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_

**Signature + mention « lu et approuvé » + signature règlement intérieur au verso**

## Pour m'inscrire je dois avoir plus de 16 ans et impérativement :

- fournir un **certificat médical** d'aptitude à la pratique du Krav-Maga ;
- régler la **cotisation** de ..... en espèce ou (2) chèque(s maximum) à l'ordre de KMBR ;
- remplir la présente **fiche d'inscription**
- fournir **2 photos récentes** (ne concerne pas les anciens);
- m'engager à respecter le **règlement intérieur** dont j'ai pris connaissance en annexe de ce document ;
- disposer d'un **équipement complet** : - basket servant uniquement en salle
  - pantalon de kimono noir + tee-shirt gris de Krav-Maga
  - coquille + protège-tibias + gants de boxe minimum 12 oz + plastron (pour femme uniquement) disponible chez **FUJISPORT 30 rue des Tuileries à Souffelweyersheim**

## REGLEMENT INTERIEUR DE KRAV-MAGA BAS-RHIN

### Article 1

Pour être autorisé à s'entraîner l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation inclus.

### Article 2

Les cotisations ne sont ni remboursables ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent par le Comité Directeur.

### Article 3

Les locaux, ses abords, le mobilier et le matériel mis à disposition de l'association ou lui appartenant sont à respecter. Toute dégradation peut justifier l'exclusion immédiate du fautif.

### Article 4

L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

### Article 5

L'adhérent s'engage à respecter le code moral de la KMFDA

### Article 6

L'adhérent s'engage à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité annexées au présent règlement.

### Article 7

L'instructeur peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou causant des troubles au bon déroulement du cours (exemples : bruit, retard, dangerosité pour elle-même ou autrui...).

### Article 8

L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le Comité Directeur s'il ne respecte pas le présent règlement ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.

## CONSIGNES D'HYGIENE ET SECURITE

*à respecter lors des séances d'entraînement*

### Hygiène :

1. Les pratiquants doivent se présenter en cours en ayant une hygiène corporelle convenable : corps propre, ongles (pieds et mains) coupés courts, cheveux longs attachés, vêtements propres.
2. Les chaussures utilisées durant la séance sont exclusivement utilisées en intérieur. Sur le tatamis : pieds nus ou chaussures adaptées (pas de chaussettes).
3. La tenue est un bas de kimono noir et un tee-shirt gris de Krav-Maga.

### Sécurité :

1. Ecouter attentivement les consignes de l'instructeur.
2. En cas de blessure ou besoin de quitter la salle j'avertis l'instructeur.
3. Le port de bijou n'est pas autorisé pendant les séances (montre, bagues, boucles d'oreille, chaînes, bracelet, piercing...).
4. Les pratiquants sont munis de toutes les protections obligatoires : coquille/plastron, protèges tibias, protège dents, gants de boxe minimum 12 oz. En cas d'oubli, j'avertis l'instructeur avant le début de la séance.
5. Les pratiquants ne cherchent pas à blesser leurs partenaires lors des exercices (combats ou techniques).

**Signature :**

